

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

Report à une date ultérieure de l'assemblée des créanciers de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG – Le report ne concerne pas les obligataires – Retrait de la requête visant à instituer un contrôle spécial

Küsnacht-Zurich, le 19 avril 2002. Dans son rapport intermédiaire du 12 mars 2002, le commissaire de SAirGroup, SAirLines, Swissair Schweizerische Luftverkehr AG et Flightlease AG, Karl Wüthrich, du cabinet Wenger Plattner, avait déjà fait état de ses conclusions préliminaires suite à son appel aux créanciers. C'est ainsi que, chez Swissair Schweizerische Luftverkehr AG, il avait notamment constaté l'annonce, par les pilotes, de créances d'un montant nettement supérieur aux prévisions de la direction. Il y a quelques jours, le commissaire a été informé par les représentants du personnel de cabine que les Flight Attendants de la même société allaient prochainement encore présenter environ 3500 annonces de créances corrigées à la hausse. Bien que, sur les 24 500 annonces de créances reçues au total à ce jour, quelque 20 000 aient d'ores et déjà été saisies, il est vraisemblable que le temps ne suffira pas pour enregistrer, d'ici la mi-mai 2002, les annonces supplémentaires attendues. Cela est cependant nécessaire pour préparer l'assemblée des créanciers de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG. Lors de l'assemblée des créanciers, le commissaire devra présenter aux créanciers un état de la société dans lequel les créances privilégiées annoncées jusqu'à cette date occuperont une part importante. En particulier, il faudra apprécier si les créances privilégiées annoncées par les travailleurs sont couvertes par les actifs de la société. Ce n'est qu'à cette condition qu'un concordat par abandon d'actif pourra être envisagé.

Pour ces raisons, l'assemblée des créanciers de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG, qui avait été fixée au 26 juin 2002, doit être reportée à une date ultérieure. Elle aura lieu, vraisemblablement, à l'automne 2002. Le commissaire en communiquera les détails ultérieurement.

Les dates des autres assemblées des créanciers restent inchangées: celle de SAirGroup aura lieu le 26 juin 2002, celles de SAirLines et de Flightlease AG se tiendront le 27 juin 2002. Il convient de noter, en particulier, que ce report ne concerne pas les obligataires, car ils sont créanciers de SAirGroup.

Retrait de la requête relative à l'institution du contrôle spécial

Alors que le commissaire a déjà chargé la société de conseil Ernst & Young AG, Zurich, d'examiner la responsabilité des organes de SAirGroup et que Ernst & Young AG a commencé sa mission, la Confédération helvétique, le canton de Zurich et M. Hans-Jacob Heitz ont retiré leur requête visant à instituer un contrôle spécial chez SAirGroup. A la suite de ce

retrait, le Tribunal de Zurich a rayé l'affaire du rôle par décision du 11 avril 2002. L'enquête sur les responsabilités réalisée par Ernst & Young AG continue de suivre son cours comme prévu.

Pour de plus amples renseignements

- Site Web du commissaire: www.sachwalter-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88